

Les aménagements piétons sont la plupart du temps concentrés sur les lieux effectivement les plus fréquentés par le piéton, autrement dit les centres des localités.

**Quelle stratégie faut-il prévoir à l'avenir sur la commune d'Anières ?  
Etendre les aménagements concentriquement à partir du centre  
ou procéder à des réalisations dans d'autres secteurs clefs de la  
commune, sans connexion avec le centre ?**

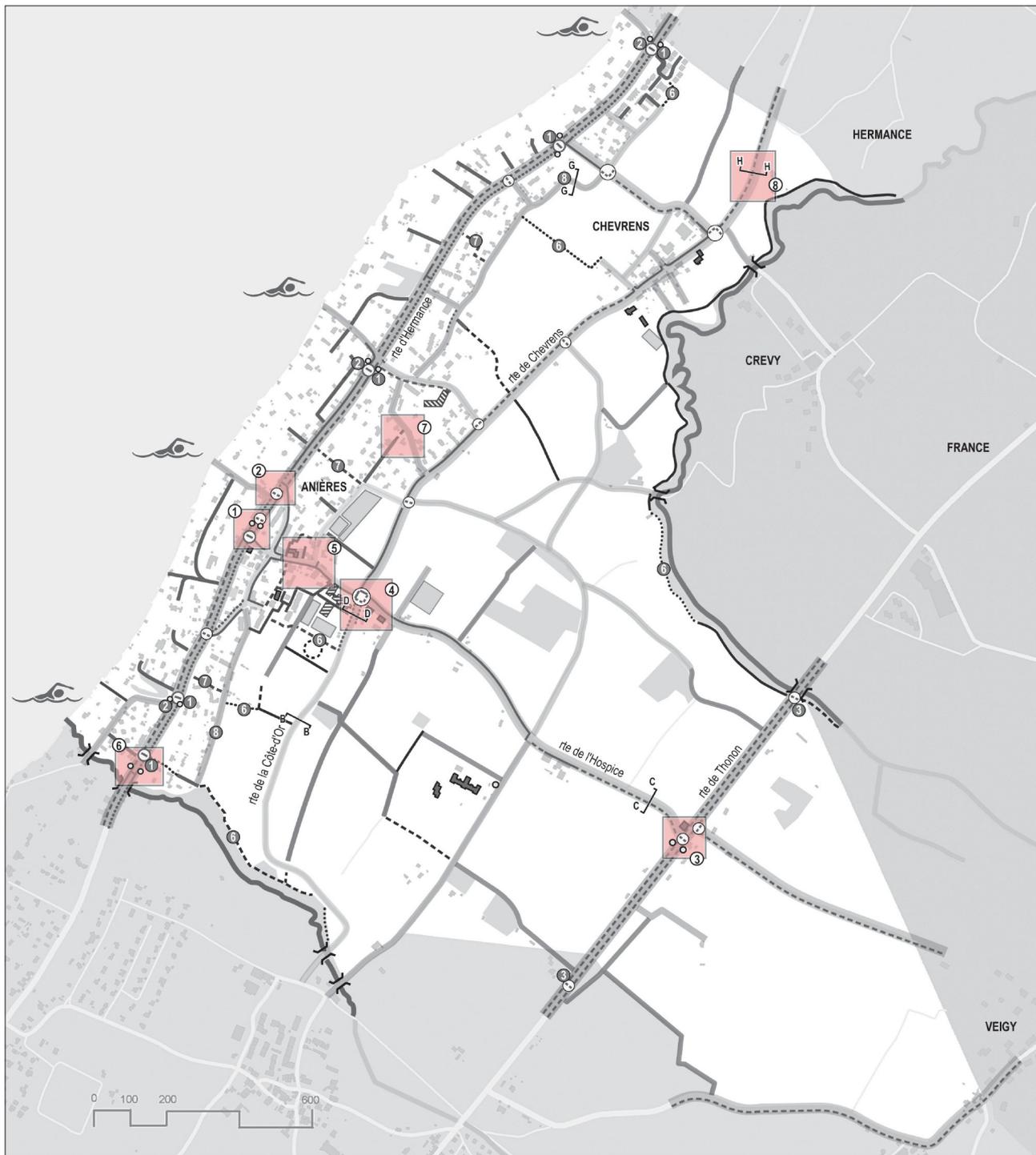
Il n'y a pas de réponse-type. Afin de favoriser l'extension des aménagements piétons, la meilleure politique consiste à appliquer les deux stratégies simultanément, c'est-à-dire prévoir un étalement des réalisations à partir du noyau central du village, tout en intervenant au coup par coup dans les points déterminants, au gré des opportunités (plan de quartier, réaménagement de centre scolaire ou sportif, nouvelles constructions, etc.).

Sans être exhaustif, le présent chapitre tente de synthétiser les potentiels d'intervention les plus porteurs sur la commune d'Anières, afin de maximiser la synergie entre les aménagements piétons et l'amélioration de la qualité de l'espace public.

Dans le but d'être opérationnel, le plan de mesures est rédigé sous la forme de 8 **fiches d'action** à entreprendre, organisées selon des thèmes généraux et localisées géographiquement sur la figure de la page suivante ou sur le plan des piétons. On peut citer:

1. Transports collectifs:  
sécurisation des accès aux arrêts
2. Coupures importantes - route d'Hermance:  
amélioration des accès au lac
3. Coupures importantes - route de Thonon:  
franchissement d'une route principale
4. Equipements publics:  
sécurisation des abords de l'école
5. Centres de village - Anières:  
requalification de la voirie
6. Réseau fin:  
valorisation des impasses, venelles, escaliers
7. Zone villas:  
décloisonnement et perméabilité
8. Lieux de promenade (campagne et forêts):  
chemins de randonnée

Les propositions développées dans chaque fiche correspondent aux lieux de projet les plus importants ou représentatifs des différents thèmes; ces propositions ont valeur d'exemple.



## FICHES D'ACTION

- |  |   |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Transports collectifs:<br/>sécurisation des accès aux arrêts</li> <li>2. Coupures importantes - route d'Hermance:<br/>amélioration des accès au lac</li> <li>3. Coupures importantes - route de Thonon:<br/>franchissement d'une route principale</li> <li>4. Equipements publics:<br/>sécurisation des abords de l'école</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Centres de village - Anières:<br/>requalification de la voirie</li> <li>6. Réseau fin:<br/>valorisation des impasses, venelles, escaliers</li> <li>7. Zone villas:<br/>décloisonnement et perméabilité</li> <li>8. Lieux de promenade (campagne et forêts):<br/>chemins de randonnée</li> </ol> |
|--|---|



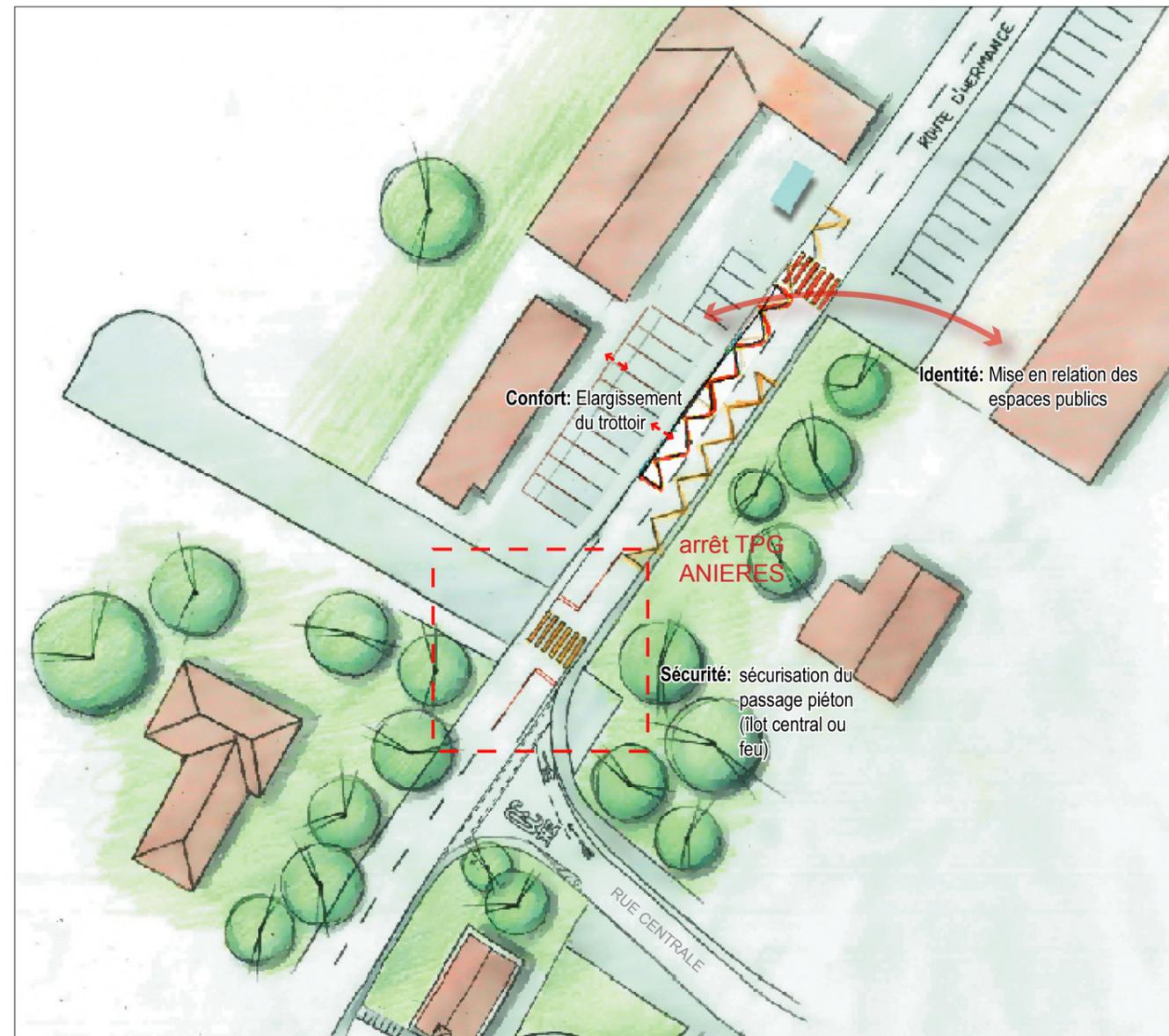
## 1. Transports collectifs: sécurisation des accès aux arrêts

### Objectifs

- mettre en valeur les transports publics
- favoriser la perméabilité piétonne aux abords des arrêts de bus
- sécuriser les accès piétons et les traversées des routes
- modérer les vitesses sur la route d'Hermance au droit des passages piétons, pour sécuriser les traversées

### Mesures

- améliorer la visibilité des arrêts de bus
- sécuriser les cheminements d'accès et en améliorer le confort (revêtement, éclairage, etc.)
- sécuriser les passages piétons au moyen d'îlots centraux ou, en cas de nécessité, par le biais de feux «intelligents»
- mieux localiser les traversées piétonnes et, éventuellement, aménager un autre passage piéton pour officialiser les traversées sauvages
- élargir les trottoirs au droit des arrêts afin d'offrir des zones d'attente confortables et sûres
- améliorer et uniformiser le mobilier (généralisation des abris bus, bancs, éclairage, etc.)



### Fiche d'action n°1:

«transports collectifs: sécurisation des accès aux arrêts»

### Instances concernées

- Autorités communales
- Canton (DGM, service des routes)
- TPG
- Propriétaires

### Lieux de projet

Tous les arrêts TPG de la commune

Exemples présentés:

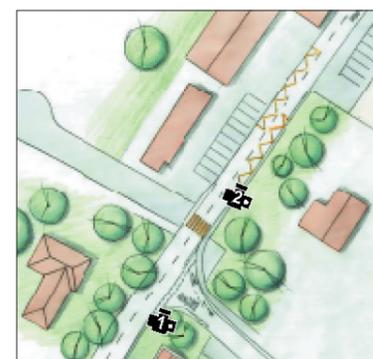
- arrêt de bus Anières
- arrêt de bus Nant d'Aisy

### Délai et coordination

Arrêts de bus Anières et Nant d'Aisy: court terme (5 ans)

Coordination avec la fiche 2

A plus long terme, réaménagement complet de la traversée d'Anières, voir aussi la fiche 7 du plan directeur communal.



Situation actuelle



1 Situation actuelle - un passage piéton à sécuriser



2 Situation actuelle - un passage piéton à créer



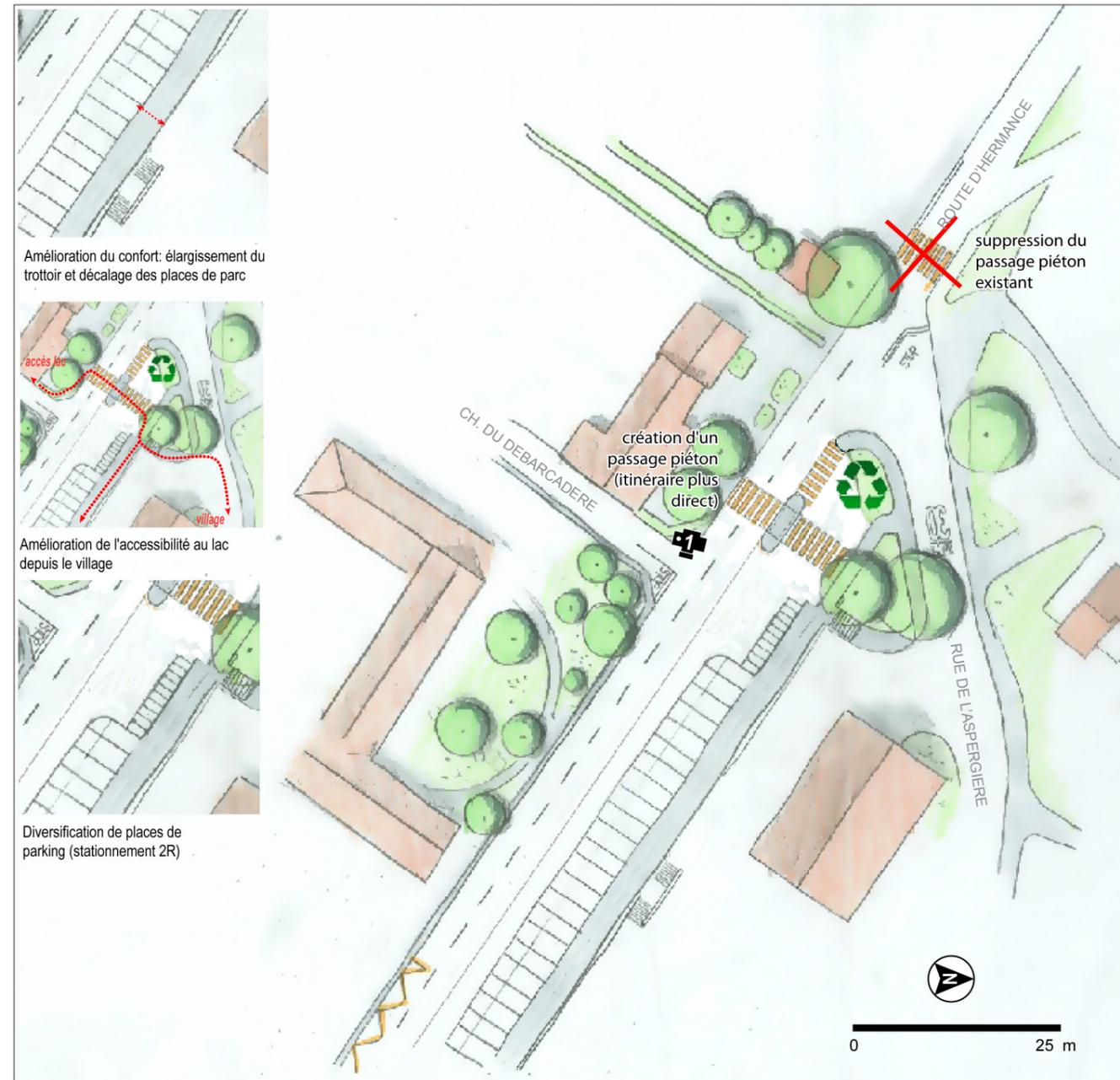
## 2. Coupures importantes - route d'Hermance: amélioration des accès au lac

### Objectifs

- maintenir la continuité des itinéraires directs d'accès au lac
- améliorer l'accessibilité au lac depuis le village
- modérer les vitesses sur la route d'Hermance au droit des traversées piétonnes
- formaliser les parcours piétons et les traversées

### Mesures

- mettre en place des aménagements modérateurs (rétrécissements ponctuels de la chaussée au niveau des passages piétons)
- aménager les passages piétons avec îlots centraux, si les gabarits le permettent
- offrir de nouvelles traversées piétonnes au droit des accès au lac
- formaliser les itinéraires piétons directs et améliorer le confort des trottoirs (élargissement)
- veiller à maintenir le gabarit suffisant pour le passage des bus sur la route cantonale



Situation actuelle

### Fiche d'action n°2:

«coupures importantes - route d'Hermance:  
amélioration des accès au lac»

### Instances concernées

- Autorités communales
- Canton (DGM, service des routes)
- Propriétaires

### Lieux de projet

Les traversées piétonnes sur la route d'Hermance (cf. le plan des piétons), notamment au droit

- du chemin de la Gravière
- du chemin des Courbes
- du chemin du Nant d'Aisy
- du chemin du Débarcadère (exemple présenté)

### Délai et coordination

Traversée chemin du Débarcadère: court terme (5 ans)  
A plus long terme, réaménagement complet de la traversée d'Anières, voir aussi la fiche 7 du plan directeur communal.



### 3. Coupures importantes - route de Thonon: franchissement d'une route principale

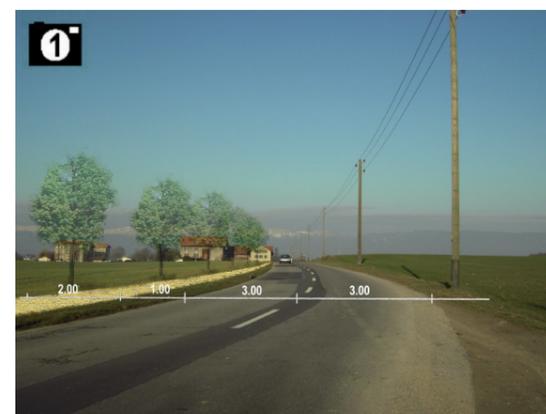
#### Objectifs

- sécuriser les traversées piétonnes
- assurer le franchissement et la perméabilité de l'axe
- assurer les conditions de visibilité des traversées piétonnes
- améliorer l'attrait de ces passages, afin d'éviter les traversées sauvages

#### Mesures

La plupart de ces mesures sont à mettre en oeuvre conjointement au futur développement de la zone d'équipements et d'activités:

- aménager les traversées:
  - soit par une régulation à prise en compte efficace (par exemple des cycles de feux de maximum 60 sec.)
  - soit par un îlot séparateur, accompagné d'aménagements de modulation du trafic (rétrécissement ponctuel pour diminuer les gabarits de circulation et les vitesses des véhicules, tout en rendant attentifs les automobilistes à la présence des piétons)
  - soit, si c'est vraiment la seule solution, par des dénivelés confortables, entretenus, esthétiques et intégrés dans l'espace urbain
- assurer la liaison entre les différents équipements et activités du secteur de la douane par des traversées piétonnes rapprochées (distance max. de 100 m)
- indiquer clairement les points de traversée: dégagement du stationnement, localisation du mobilier urbain, marquage au sol, signalisation, lumière, etc.
- inciter à traverser aux endroits protégés: traitement des surfaces du sol, conditions de guidage, luminosité, confort du cheminement (la signalisation, la continuité du cheminement doivent favoriser un guidage «naturel» vers ces passages)



Coupe C-C': création d'un cheminement piéton en marge de la chaussée le long de la route de l'Hospice



Implantation d'un passage piéton sur la route de Thonon

#### Fiche d'action n°3:

«coupures importantes - route de Thonon: franchissement d'une route principale»

#### Instances concernées

- Autorités communales
- Canton (DGM, service des routes)
- Propriétaires

#### Lieux de projet

Les traversées piétonnes sur la route de Thonon (cf. plan des piétons) notamment au carrefour proche de la douane (exemple présenté + coupe C-C')

#### Délai et coordination

Carrefour douane: moyen terme (10 ans)  
Coordination avec la fiche 5 (zone d'équipements et d'activités) du plan directeur communal.



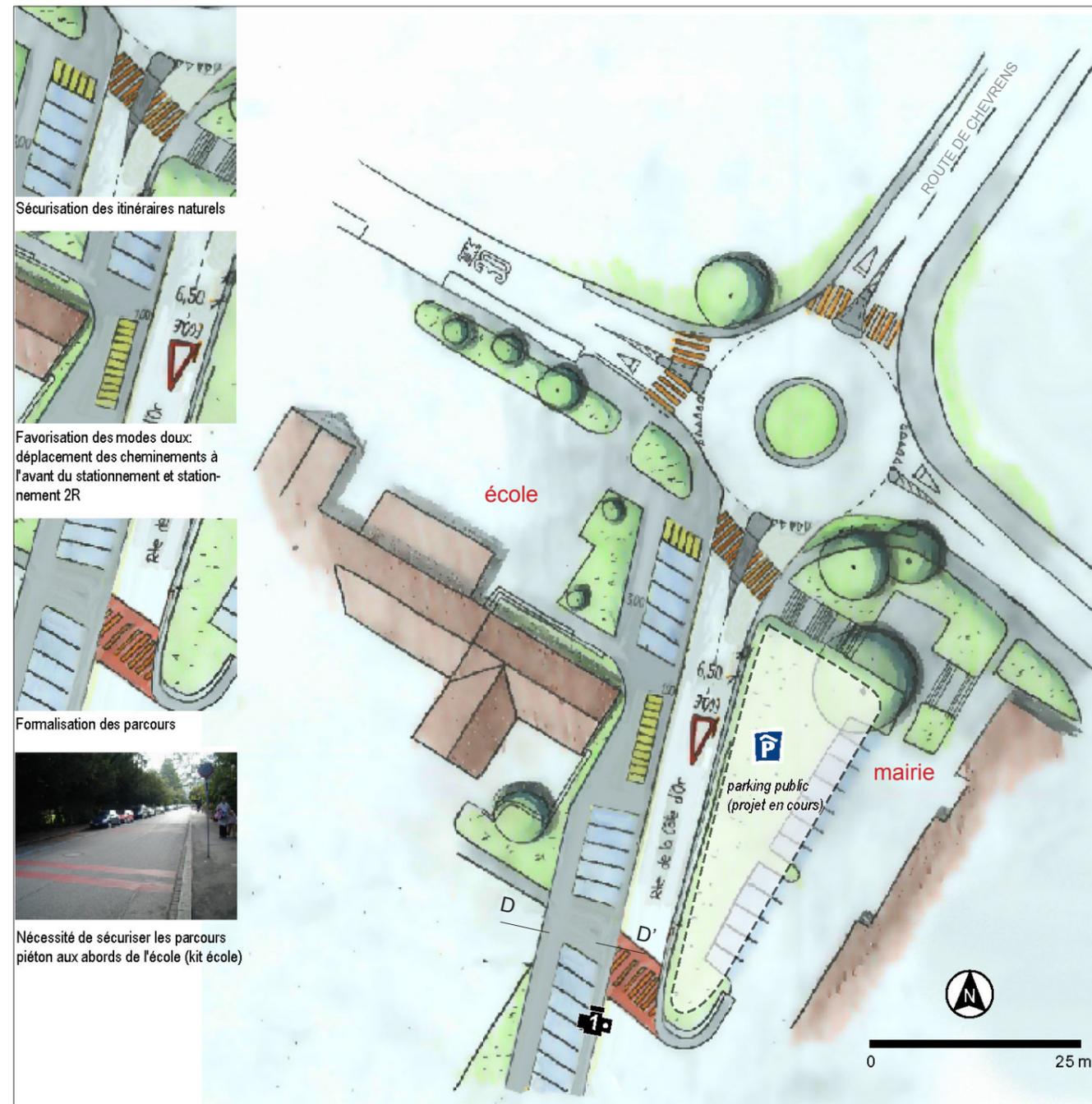
## 4. Equipements publics: sécurisation des abords de l'école

### Objectifs

- sécuriser les traversées piétonnes et les cheminements piétons en marge de l'école
- assurer le confort des cheminements piétons au droit de l'école et sur les rues d'accès
- assurer les conditions de visibilité des traversées piétonnes

### Mesures

- sécuriser les accès, les passages piétons à proximité immédiate des équipements et les cheminements scolaires principaux
- créer des trottoirs assez larges pour accueillir les flux groupés d'enfants et des zones d'attente pour les parents devant les entrées de l'école, avec barrière de sécurité
- modérer le trafic sur les rues d'accès direct à l'école et abaisser les vitesses (extension de la zone 30 sur la route de la Côte-d'Or, aux abords de l'école)
- développer la marche dans le cadre des écoles: campagne d'information auprès des élèves, possibilité de développer les systèmes de «pédibus» ou de marche accompagnée pour les élèves venant des divers quartiers de la commune
- permettre aux enfants d'aller seuls à l'école, afin de développer leur autonomie et la fonction socialisatrice de la marche à pied
- compléter les traversées piétonnes autour du giratoire
- élargir les trottoirs et aménager des pistes/bandes cyclables



1 Situation actuelle



2 Proposition d'aménagement

Coupe D-D'

### Fiche d'action n°4:

«équipements publics: sécurisation des abords de l'école»

### Instances concernées

- Autorités communales
- Direction générale de la mobilité DGM / DT
- Propriétaires

### Lieux de projet

Les abords de l'école  
(exemple présenté + coupe D-D')

### Délai et coordination

Autour école et mairie: court - moyen terme (5 - 10 ans)  
Coordination avec le projet en cours sur la mairie



## 5. Centres de village - Anières: requalification de la voirie

### Objectifs

- assurer une bonne perméabilité de l'axe pour maintenir la fonction vivante de la rue et les échanges commerciaux et sociaux
- réduire et modérer le trafic afin de faire respecter la limitation de vitesse au sein de la zone 30
- offrir des cheminements piétons confortables et assurer la mixité des usages: trafic automobile, flux de piétons et lieux de stationnement
- valoriser l'attrait et l'aménagement de la rue
- maintenir et renforcer la vie de quartier et la fonction sociale du centre

### Mesures

- aménager les rues afin de favoriser une réelle mixité des usages: bannir le transit et modérer les vitesses
- favoriser le partage de la voirie entre piétons et automobilistes: les rues étroites du centre du village doivent offrir des gabarits de cheminement en conséquence: 2.50 m minimum de largeur ou mixité (zone de rencontre)
- prévoir un mobilier et un revêtement de qualité, des placettes et dégagements le long des rues pour les aérer et offrir aux piétons des lieux de détente
- combattre le stationnement illicite, si nécessaire avec des mesures physiques: il empiète la plupart du temps sur des dégagements de sécurité (devant un passage piéton), de confort (au coin des trottoirs, limitant le passage des personnes à mobilité réduite) ou de passage (à cheval sur le trottoir, ce qui empêche le passage des poussettes).



### Fiche d'action n°5:

«centres de village - Anières: requalification de la voirie»

### Instances concernées

- Autorités communales
- Propriétaires
- Services des monuments et des sites SMS / DCTI
- Direction générale de la mobilité DGM / DT

### Lieux de projet

La voirie du centre du village, notamment:

- la rue Centrale (images ci-contre)
- la rue de l'Ancien Lavoir
- la rue de l'Aspergière

### Délai et coordination

Projet en cours dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone 30 (cf. commission de sécurité du CM)  
Coordination avec la fiche 2 (espaces publics) du plan directeur communal



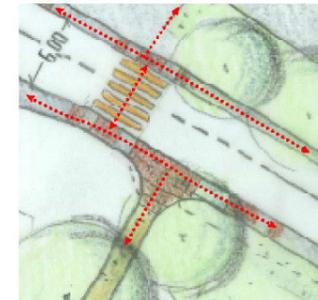
## 6. Réseau fin: valorisation des sentiers, impasses, venelles, escaliers

### Objectifs

- favoriser la continuité des itinéraires «naturels»
- valoriser les cheminements piétons traditionnels, constitués par les chemins vicinaux, les sentiers, les escaliers et les impasses, dans une politique de réhabilitation du patrimoine rural et culturel
- mettre en valeur et officialiser les raccourcis piétons assurant les liaisons à l'intérieur ou entre les quartiers
- protéger ce patrimoine caractéristique formant un maillage fin du territoire, à usage essentiellement piéton
- réhabiliter ces lieux souvent non visibles, mal signalés, peu connus en dehors des initiés, non avenants et peu entretenus

### Mesures

- améliorer l'état du revêtement, les conditions d'éclairage, de salubrité, etc.
- restaurer un réseau fin de raccourcis (existant et à compléter), assurant la continuité des déplacements piétons pour des liaisons directes entre les quartiers et interne aux quartiers
- prévoir de nouvelles traversées piétonnes au droit des chemins d'accès
- instaurer une signalétique d'utilisation de ce réseau (fonctionnel et touristique)
- passages «sauvages» ou spontanés à «officialiser» ou à aménager, afin qu'ils soient praticables (droit de passage public à talons, inscription au domaine public, etc.)



Identité: Mise en relation des espaces publics



Perméabilité: Passage piéton au droit des itinéraires naturels



Maîtrise de l'espace: Formalisation des trottoirs



Passage à officialiser



Revêtement à améliorer

### Fiche d'action n°6:

«réseau fin: valorisation des sentiers, impasses, venelles, escaliers»

### Instances concernées

- Autorités communales
- Direction générale de la mobilité DGM / DT
- Service des monuments et sites SMS / DCTI
- Domaine nature et paysage DNP / DT

### Lieux de projet

Tous les sentiers et sites propres du plan des piétons à améliorer ou à créer, notamment:

- le prolongement du chemin de Courson en direction du chemin des Hutins
- le chemin qui longe au sud les terrains de sports
- le sentier entre la route de la Côte d'Or et le chemin des Avallons
- le sentier qui longe l'Hermance
- le sentier qui borde le vallon du Nant d'Aisy
- le passage entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance vers l'arrêt TPG Nant d'Aisy (exemple présenté)

### Délai et coordination

Passage Avallons / Hermance: court terme (5 ans)  
Coordination avec les fiches 1, 2 et 7



## 7. Zone villas: décloisonnement et perméabilité

### Objectifs

- palier au manque de liaisons piétonnes
- obtenir des droits de passage public à talons
- éviter les mises en cul-de-sac des cheminements piétons

### Mesures

- compléter la trame des liaisons piétonnes afin d'assurer une bonne perméabilité des quartiers et un meilleur raccordement aux itinéraires piétonniers principaux, aux équipements, ainsi qu'au réseau plus large des chemins de promenade
- profiter des octrois d'autorisation pour négocier des servitudes de passage en vue de réaliser les liaisons prévues dans le plan des piétons
- activer des plans localisés de chemin pédestre (PLCP) si nécessaire
- négocier avec les propriétaires afin d'éviter de juxtaposer deux accès de part et d'autre d'une limite de propriété
- rechercher en bordure des dessertes une unité de traitement des limites de propriété et éviter un échantillonnage de matériaux ou de végétaux



Un cheminement à préciser  
entre la route d'Hermance  
et le chemin Champs-Lingot  
(images ci-dessus et ci-dessous)

Une liaison à établir  
entre le chemin de Bézaley  
et le chemin de Bassy  
(images ci-contre et ci-dessous)



### Fiche d'action n°7:

«zone villas: décloisonnement et perméabilité»

### Instances concernées

- Autorités communales
- Propriétaires
- Direction générale de l'aménagement DGAT / DT
- Service des monuments et sites SMS / DCTI
- Domaine nature et paysage DNP / DT

### Lieux de projet

- Selon les exemples présentés, principalement des cheminements
- entre la route d'Hermance et la promenade des écoliers (chemin des Avallons, chemin de Bézaley, chemin des Hutins, chemin Champs-Lingot)
  - entre le chemin Bezaley et le chemin de Bassy

### Délai et coordination

Moyen - long terme (10 - 15 ans)  
Coordination avec les fiches 2 et 6

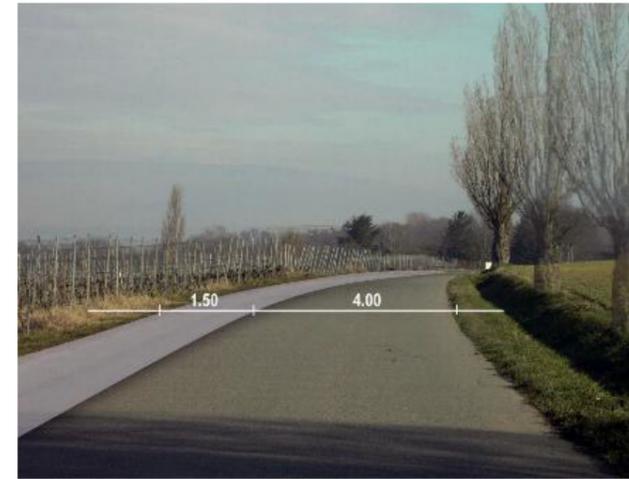
## 8. Lieux de promenades: valoriser les chemins de randonnée (campagne et forêts)

### Objectifs

- relier les différentes zones de délasserement par des cheminements sûrs, continus et confortables
- mettre en valeur les itinéraires de promenade en tant que lieux fédérateurs de la vie communale
- apporter de la plus-value à certains itinéraires particulièrement attractifs en aménageant des promenades thématiques et didactiques
- inciter la population d'Anières et les visiteurs à parcourir et découvrir les paysages exceptionnels de la commune

### Mesures

- améliorer l'état du revêtement, les conditions d'éclairage, de salubrité, etc.
- élaborer une conception d'aménagement et de gestion différenciée des itinéraires thématiques, pouvant être mis en œuvre de manière progressive et prenant en compte les éléments communs (mobilier - bancs -, éclairage, balisage, information, etc.) et les éléments spécifiques (caractéristiques locales liées à l'exploitation agricole, la faune et la flore, l'histoire, etc.) à tous les lieux
- envisager des événements (fêtes, courses à pieds ou d'orientation, manifestations éphémères, etc.) favorisant une appropriation des espaces campagnards et naturels par la population
- étudier et mettre en œuvre un concept de balisage et d'information sur le réseau communal des parcs et promenades, les principaux équipements sportifs, les espaces pour chiens, etc.
- se référer aussi aux normes de balisage de l'OFROU et de Suisse Rando
- tenir compte des cheminements prévus dans les plans de site élaborés ou en cours d'élaboration le long de l'Hermance



Formalisation et sécurisation des cheminements piétons par la création d'un trottoir ou d'un simple marquage au sol:  
- coupe B-B' le long de la route de la Côte-d'Or (à gauche, promenade du vignoble)  
- coupe H-H' le long de la route de Chevrens (à droite)



Suggestions d'aménagement pour la promenade des écoliers:  
- chemin des Avalons (desserte à faible trafic)  
- coupe G-G' le long du chemin des Hutins (desserte à faible trafic)

### Fiche d'action n°8:

«lieux de promenades: valoriser les chemins de randonnée (campagne et forêts)»

### Instances concernées

- Autorités communales (Anières et voisines)
- Direction générale de l'aménagement DGAT / DT
- Direction générale de la mobilité DGM / DT
- Domaine nature et paysage DNP / DT

### Lieux de projet

Selon le plan du réseau des promenades d'Anières, sont concernés:

- le réseau cantonal de randonnée pédestre
- la promenade au fil de l'eau
- la promenade du vignoble (exemple coupe B-B')
- la promenade des écoliers (exemple coupe G-G')

Autres exemples

- route de Chevrens (coupe H-H')

### Délai et coordination

Moyen - long terme (10 - 15 ans)

Coordination avec les fiches 2, 4, 5, 6 et 7 + la fiche 2 (plan de site du vallon de l'Hermance) du plan directeur communal